



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours**

Grenoble, le 15 juillet 2021

Rapport de jury

**Recrutement externe d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur**

Président : Monsieur Franck Lenoir
Vice-présidente : Madame Anne Almeras

SESSION 2021

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 14 avril 2021
Epreuve orale d'admission : le jeudi 3 juin 2021
Nombre de postes : 8 postes

Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrits / Liste complémentaire
408	228	26	8	7

Division des examens et des concours – DEC3
Tél : 04 76 74 72 34
Mél : virginie.pacalin@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

I) LE CONCOURS :

a) Conditions d'accès :

Concours ouvert sans condition de diplôme ou d'âge.

b) Les épreuves :

L'épreuve d'admissibilité (comprend les épreuves obligatoires suivantes) :

Epreuve n°1 : une épreuve écrite qui consiste à partir d'un texte d'ordre général d'une page au maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte (durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

Epreuve n°2 : une épreuve écrite consistant en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe ; grammaire) et mathématiques.
(Durée : une heure trente minutes ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission : Elle consiste, en présence des membres du jury ou d'examineurs, à mettre le candidat en situation professionnelle et est destinée à vérifier son aptitude à accueillir le public, à classer les documents, à présenter les éléments d'un dossier, à recevoir et à restituer des communications téléphoniques, à la gestion d'emplois du temps et à l'utilisation d'un micro-ordinateur de bureau. Le candidat peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants de bureautique, à savoir un tableur, un traitement de texte. Cette épreuve peut en outre être destinée à vérifier l'aptitude du candidat à rassembler, traiter et mettre à disposition des informations de base, statistiques notamment, et utiles, en particulier, aux études et aux évaluations (durée : trente minutes ; coefficient 4).

NB : Nul ne peut être déclaré admissible ou admis s'il n'a pas participé à l'ensemble des épreuves obligatoires, ou s'il a obtenu, à l'une des épreuves écrites d'admissibilité ou à l'épreuve d'admission, une note inférieure ou égale à 5 sur 20.

II) LES CANDIDATS :

a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

Répartition hommes / femmes :

Femmes	353
Hommes	55

b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Réponses-Questions	180	44	184	12.16
Courts-exercices	180	99	129	10.33

Statistiques des candidats admissibles :

Seuil d'admissibilité : points 85.05 / 120

Répartition hommes / femmes :

Femmes	20
Hommes	6

c) Statistiques à l'admission :

Répartition par notes :

Epreuve	Absents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Entretien avec le jury	3	8	15	12.46

Statistiques des candidats admis :

Seuil d'admission sur liste principale : points 146.85 / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	6
Hommes	2

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Seuil d'admission sur liste complémentaire : points 134.1 / 200

Répartition hommes / femmes :

Femmes	6
Hommes	1

III) COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :

a) Les épreuves d'admissibilité :

Epreuve d'admissibilité n°1 :

Le texte proposé aux candidats pour alimenter les questions de compréhension était un article du journal « Le Monde » sur les dispositifs mis en œuvre par le gouvernement pour sensibiliser les jeunes à la fonction publique. Ce texte qui donnait lieu à 7 questions ne présentait aucune difficulté de compréhension. Dans l'évaluation des copies, le jury, outre la présentation et l'orthographe, a veillé particulièrement à la rigueur et la précision des réponses apportées. Ainsi, à la première question consistant à un résumé de l'article de presse produit, le jury s'est assuré de la compréhension du texte, du non recours généralisé à la paraphrase mais il a également vérifié le strict respect par le candidat de la consigne donnée, ce que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire. Des candidats ont ainsi été pénalisés pour ne pas avoir respecté le nombre de mots maximum autorisé ou s'être abstenus d'indiquer le nombre de mots effectivement utilisés.

Division des examens et des concours – DEC3

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : virginie.pacalin@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

A l'exception de la question 7 relative à la définition du terme « autocensure » susceptible d'impliquer une réflexion propre du candidat, toutes les autres questions faisaient appel à des éléments de réponse contenus dans le texte support.

Les notes obtenues à l'épreuve sont bonnes puisque plus de 80% des candidats ont obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 et que la note moyenne est de 12,16/20 soit une note comparable à celle des deux sessions précédentes. La note la plus faible est de 2,25/20, la note la plus élevée est de 18,50/20.

Epreuve d'admissibilité n°2 :

Cette épreuve de « courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en vocabulaire, orthographe, grammaire et mathématiques » s'est révélée beaucoup plus sélective que la précédente. Le sujet, dans son ensemble, étant relativement long, beaucoup de candidats ont eu du mal à gérer leur temps. Le nombre d'exercices exigeait, en effet, une grande rapidité d'exécution. Il en a résulté de nombreuses copies inachevées avec des questions entières de mathématiques figurant en deuxième partie de sujet complètement non traitées. Certains candidats auraient, sans doute, eu intérêt à ne pas traiter les exercices dans l'ordre et aborder plus tôt les questions de mathématiques. Sur le fond, les questions de français étaient relativement simples à l'exception de celle qui consistait à écrire des sommes en toutes lettres avec selon les cas l'apposition ou non d'un « s » et de tirets. La question sur la recherche d'antonymes a occasionné aussi quelques difficultés. Certains exercices de mathématiques étaient « classiques » avec des calculs de fractions, de pourcentages et de volumes ne présentant pas de difficultés particulières. L'exercice 3 relatif au calcul de distance, de vitesse moyenne, de temps et de durée de parcours dans le cadre d'une course à la voile s'est, en revanche, révélé difficile. L'exercice 5 dans lequel était demandé des calculs de « probabilité », terme qui a pu déstabiliser des candidats, appelait simplement des réponses de bon sens. Il n'est, en effet, pas nécessaire d'être spécialiste de calculs de probabilité pour déduire que dans un sac composé de 10 boules : 5 vertes, 3 rouges et 2 jaunes, la probabilité d'obtenir une boule rouge est de 3/10. Enfin, il est important de signaler que tous les exercices de mathématiques impliquent un calcul mais aussi une phrase de conclusion indiquant effectivement le résultat issu du calcul. Trop de candidats ont été malheureusement pénalisés en se limitant au seul calcul, au demeurant, exact sans reprendre le résultat dans une phrase finale.

Au global, les notes obtenues n'ont pas été très bonnes puisque seules 56% d'entre elles ont été égales ou supérieures à 10/20. La note moyenne de l'épreuve est de 10,33/20, sensiblement inférieure à celle des deux sessions précédentes (14,08 en 2019, 13,28 en 2020) alors que la note médiane est de 10,57. La note la plus faible est de 3,40/20, la note la plus élevée est de 16,25/20.

b) L'épreuve d'admission :

L'épreuve d'admission débute par une brève présentation du candidat. Si ce dernier vient d'achever sa formation initiale, ce qui est possible mais non systématique pour le concours externe, il est, compte-tenu de son absence d'expérience professionnelle, attendu qu'il mette essentiellement l'accent sur ses motivations. Il lui appartient dès lors de développer les raisons qui le conduisent à souhaiter devenir fonctionnaire et qui plus est au sein de l'Education nationale. De nombreux candidats ont indiqué, au titre des motivations, vouloir travailler dans le service public sans, toutefois, être en mesure de définir précisément ce qu'est une mission de service public. Une mission de service public, ce n'est pas seulement servir le public mais c'est avant tout servir l'intérêt général, la nuance est d'importance. S'agissant du choix de l'Education nationale au sens large, le candidat doit être en mesure de mettre en avant les critères expliquant cette préférence, ce qui implique nécessairement une connaissance basique des missions spécifiques du service public de l'Education nationale mais aussi de l'Enseignement supérieur.

Cette connaissance institutionnelle élémentaire a pu parfois faire défaut et pénaliser des candidats également lors des mises en situation pratiques proposées par le jury, ce qui est regrettable puisque par ailleurs les candidats savent faire preuve de logique et de bon sens. Parmi les points positifs, sont également à souligner la très bonne maîtrise des exercices de bureautique (word ou excel) ainsi qu'une bonne gestion du stress alors que certains candidats n'étaient pas rompus à ce genre d'exercice.

Au global, 65% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 et la note moyenne de cette épreuve d'admission est de 12,46/20, ce qui est correct. L'éventail des notes attribuées est, toutefois, assez large puisque celles-ci s'étalent de 6,25/20 à 18,75/20.

Le président du jury,

Franck Lenoir
Secrétaire général du GIPFIPAG